

Chères Arignacoises, Chers Arignacois,

L'année 2022 débute sur fond de crise sanitaire. Pour la troisième année consécutive, notre vie sociale est perturbée et la traditionnelle soirée des vœux à la salle des fêtes ne pourra avoir lieu.

Cela aurait été l'occasion de vous remercier pour le plébiscite et la confiance que vous m'avez accordés, avec ma colistière Joëlle Eychenne, lors des dernières élections départementales. Forts de ce large succès, nous sommes bien décidés à faire entendre notre voix dans l'hémicycle départemental.

2022 sera aussi marquée par des élections présidentielles et législatives pour lesquelles votre participation doit être massive.

Les chantiers engagés se poursuivent normalement : assainissement, effacement de réseaux, goudronnage, ralentisseurs... ainsi que la mise en route de l'aménagement de la zone du Béal (zone de loisirs autour de la salle des fêtes).

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2022.

Le Maire,

Philippe PUJOL



Bulletin municipal **ARIGNAC** Janvier 2022

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Conseil municipal du 08 Juin 2021

### DELIBERATION PLAN INTERCOMMUNAL DE RANDONNEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'existence du Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre du Pays de Tarascon, qui a pour objectif premier de valoriser une sélection des sentiers communaux du territoire.

La gestion de ce réseau, c'est-à-dire l'entretien courant, la surveillance, la mise en place de signalétiques, comme la valorisation, est alors assurée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Afin d'optimiser la gestion de ce Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre, il est indispensable de conventionner avec la Communauté de communes afin de définir clairement les engagements de chaque partie et de formaliser les interventions respectives dans le cadre de la gestion de ces chemins d'intérêt intercommunal, qu'ils soient à usage pédestre, équestre ou cycliste.

A cet effet, Monsieur le Maire présente la carte recensant les sentiers concernés et détaille le modèle de convention adopté en Conseil communautaire du 24 Février 2021 (*documents consultables en mairie*).

Il propose au Conseil Municipal :

- De valider la cartographie des chemins d'intérêt intercommunal à intégrer au Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre.
- De valider la convention pour la gestion de ces chemins.
- De l'habiliter à signer ladite convention.
- De l'habiliter à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.



*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

### DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL

#### • **Décision Modificative : Compte 678**

De l'examen des documents budgétaires de la Commune par Monsieur le Percepteur il ressort qu'une erreur de frappe déséquilibre le budget au niveau des écritures d'ordre. Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédits à la Section de Fonctionnement entre les comptes :

6064 de + 1000 €

678 (042) de - 1000 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

#### • **Décision Modificative : Dotation Equipement Territoires Ruraux (subvention DETR) Intercommunale**

Afin de s'acquitter des sommes dues dans le cadre de la Convention signée avec la Communauté des Communes du Pays de Tarascon pour l'exécution des travaux de voirie sous mandat, il convient de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédits à la Section de Fonctionnement entre les comptes :

023 (042) de - 555,55 €

6248 de + 550,55 €

- Mouvement de crédits à la Section d'Investissement entre les comptes :

2151 de - 555,55 €

2151 (041) de + 550,55 €

021 (040) de - 555,55 €

1321 (041) de + 550,55 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***



### **DELIBERATIONS TRAVAUX SDE09**

Le Conseil Municipal est informé que le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ariège (SDE09) va entreprendre des travaux sur la Commune :

#### **Raccordement Sté Domaine d'Arignac sur Poste « Brousset »**

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 900 €.

Dans le cadre de ces travaux, le SDE09 allège de 40 % la part financière de la Commune.

Participation Communale : 1 140 € correspondant à 60% du coût total des travaux.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021**

Subventions accordées en 2021 identiques aux montants octroyés en 2020.

Nouvelle Association pour 2021 : « Autour du Sédour ».

#### **Subvention Exceptionnelle :**

La Joyeuse Pétanque Arignacoise, sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de sa participation au 1<sup>er</sup> Mondial des Jeunes qui aura lieu à Romans sur Isère (26) du 15 au 18 Juillet 2021.

Un montant accessoire étant toujours réservé pour d'éventuelles subventions exceptionnelles, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'octroi d'une subvention de 300 €.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

### **DEVIS AMENAGEMENTS FUTURS**

- **Réhabilitation de la banque d'accueil de la Mairie**

Le bureau du secrétariat, qui date de la construction de la mairie en 2013, n'est plus adapté à l'évolution des outils informatiques. Afin d'améliorer l'implantation du poste de travail du secrétariat il convient d'agrandir la banque d'accueil.

L'entreprise MORERE nous a présenté un devis de 2 328 € <sup>TTC</sup>.

***Devis accepté à l'unanimité des membres présents.***

- Miroirs de Circulation

Suite au vol du miroir de circulation route de Foix, il est nécessaire de le remplacer. De plus, il conviendrait d'en rajouter un au croisement de l'impasse Pitoly.

L'entreprise SIGNAUX GIROD nous propose le miroir à 310,34 € TTC.

***Devis accepté à l'unanimité des membres présents.***

- Volets Presbytère

Le volet de la baie vitrée de l'appartement n°1 s'est complètement détérioré sous l'action des éléments climatiques. Après réflexion, il conviendrait de remplacer ce volet en privilégiant une matière plus robuste que le bois.

L'entreprise ORIEGE nous a présenté un devis pour un montant de 3051,70 € TTC.

***Devis accepté à l'unanimité des membres présents.***

- Tondeuse à gazon Pâte à Chou-fleur

L'association Pâte à Chou-fleur a besoin d'une tondeuse à gazon.

L'entreprise DEPANN'VERT nous a présenté un devis pour un montant de 345 € TTC

***Devis accepté à l'unanimité des membres présents.***



## **Conseil municipal du 12 Octobre 2021**

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Docteur Arthur THERY, Angiologue, est venu se présenter. En effet, lorsque la Maison de Santé, Route de Foix, sera achevée et opérationnelle, début 2022, le Dr THERY s'y installera en libéral.

M. Jean-Jacques BUSCAGLIA, Infirmier, et Mme BIGUE Géraldine, Infirmière, qui font partie du Pôle de Santé de Tarascon-Mercus-Arignac ont accompagné le Dr THERY afin de présenter le projet global du territoire.

### **DELIBERATION PROMUS – PROMOUVABLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que de nouvelles dispositions ont été introduites par la Loi n°2019-828 du 6 Août 2019, dite de Transformation de la Fonction Publique Territoriale.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal d'agents de la Commune pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif total des agents remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est appelé « ratio promu – promouvables », il remplace l'ancien système des quotas et est fixé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le taux à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

***Délibération votée : 10 voix POUR 1 voix ABSTENTION***

## **DELIBERATION POUR LA TRANSFORMATION ADMINISTRATIVE DE LA REGIE ELECTRIQUE**

Depuis plusieurs années, la Régie d'Arignac est membre du Groupement des Régies d'Électricité de l'Ariège. Ce Groupement existe de façon informelle sur une base contractuelle pour permettre aux Régies membres de mutualiser leurs charges et d'optimiser leurs ressources en matière de distribution d'électricité.

Dans un environnement sectoriel de plus en plus exigeant, lié notamment à la disparition de certains tarifs réglementés de vente, à la complexification des métiers de vente d'énergie et à l'accroissement de l'intensité concurrentielle sur ces marchés, les Régies animées de leur statut et de leur passé commun, ont mené une réflexion pour un rapprochement permettant de faire face plus efficacement à de nouveaux défis.

Il est apparu qu'en l'état et à ce stade, un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) constituerait un outil adapté pour formaliser, structurer et pérenniser la coopération entre toutes les régies.

A travers ce GIE et les contrats de prestation que ce dernier conclura entre elles, les régies pourront partager, dans un cadre juridique clairement établi, tant des ressources humaines dans des fonctions commerciales, techniques ou de support, que des moyens matériels ou de système informatique (logiciel par exemple).

C'est ainsi que les douze régies d'électricité de l'Ariège proposent de créer le GIE « Ariège Énergies Libres » qui aura son siège dans les locaux de la Régie Municipale d'électricité de Tarascon sur Ariège.

Les décisions principales concernant l'organisation et le fonctionnement du GIE seront prises en assemblée générale où chaque membre du GIE sera représenté avec un nombre de voix correspondant aux parts qu'il détient.

***Délibération votée : 8 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 voix ABSTENTION.***

## **DELIBERATIONS TRAVAUX SDE09**

Le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège (SDE09) va entreprendre des travaux sur la Commune :

- **Renforcement Basse Tension (BT) Route de Foix sur Poste de « Brousset »**

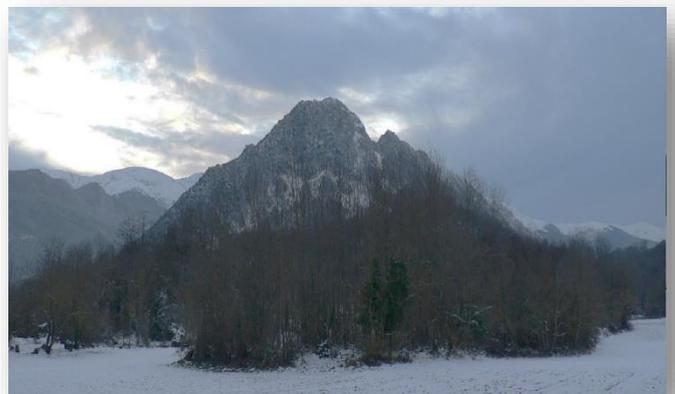
Le SDE09 assumera la totalité des travaux estimés à 17 500 €

***Délibération votée à l'unanimité des membres.***

- **Pour information : Prévision de travaux pour le Renforcement BT Chemin du Sédour**

Suite à une intervention pour un dépannage la Régie a constaté que le câble qui alimente les locaux Chemin du Sédour n'est pas suffisant.

Le SDE09 va donc procéder à l'étude de ce renforcement et nous communiquera prochainement l'estimatif des travaux.



## **EMPRUNT BANCAIRE MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des travaux prévus cette année pour l'aménagement de la Zone du Béal un emprunt est nécessaire. Réalisation d'un Contrat de Prêt consenti par la Banque Postale d'un montant total de 180 000 € au taux fixe de 0.92 % pour une durée de 20 ans à remboursements trimestriels.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

## **DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET REGIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédits à la Section de Fonctionnement entre les comptes :

6532 de - 30 000 €

673 de + 30 000 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

## **DELIBERATION CCAS**

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget CCAS, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé le principe d'un reversement de 5 400 € au CCAS pour la participation aux Frais de Cantine Scolaire.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

## **Conseil municipal du 7 décembre 2021**

### **DELIBERATION RECONSTRUCTION HOPITAL JULES ROUSSE**

- ☞ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le projet de reconstruction de l'hôpital Jules Rousse.

**Cette réflexion court maintenant depuis 20 ans** et il est important que chaque intervenant s'accorde sur l'urgence à concevoir un établissement permettant d'accueillir dignement les résidents et leurs familles, à offrir aux salariés des conditions de travail décentes et à bâtir un établissement pensé par et pour le territoire.

Pour rappel, le Conseil Départemental a proposé de céder une parcelle sur Banat :

- ☞ Or celle-ci est située à plusieurs kilomètres du centre-ville de Tarascon, aux abords du Parc de la Préhistoire et est destinée au développement touristique.
- ☞ Ce choix est de plus en totale contradiction avec toutes les orientations et études des spécialistes qui préconisent d'implanter ce type d'établissement pour personnes âgées au plus près des espaces de vie.
- ☞ Enfin ce foncier est également incompatible avec les documents d'urbanisme en vigueur (*PLU de Tarascon et le SCOT de la Vallée de l'Ariège*) ainsi qu'avec le Plan de Prévention des Risques de Tarascon.
- ☞ En février 2020, le CHIVA s'est donc porté maître d'ouvrage d'une déclaration de projet afin de permettre éventuellement la modification de ces documents d'urbanisme.

Le cabinet ALTEREO a été choisi pour réaliser l'étude nécessaire au déroulement de cette procédure. Comme cela a été rappelé par Madame la Préfète et les services de la DDT, cette étude doit faire apparaître un examen sérieux et approfondi des solutions alternatives afin de justifier une atteinte aux règles d'urbanisme en vigueur sur la parcelle de Banat.

**À ce jour, cette étude est toujours en cours et n'a fait l'objet d'aucune présentation en comité de suivi ou en comité de pilotage.**

- ☞ La procédure de déclaration de projet impose également une saisie des assemblées délibérantes des deux collectivités compétentes en matière d'urbanisme à savoir la Communauté de Communes et le SCOT ainsi qu'une consultation publique.

Autant d'étapes légales à respecter et dont l'issue encore inconnue, conditionne ce projet d'implantation.

Ce n'est donc qu'en ayant connaissance des conclusions de cette étude composant la déclaration de projet et sur la base de sa compétence en matière d'urbanisme, que la Communauté de Communes pourra alors se prononcer.

En conséquence et pour qu'une décision la plus adaptée au territoire soit prise, Monsieur le Maire demande :

- Que toutes les possibilités foncières alternatives soient sérieusement étudiées dans le cadre de la déclaration de projet actuellement en cours.
- Que le choix de cette implantation se fasse de façon intelligente, concertée et conforme aux intérêts du territoire et dans le respect de la volonté des élus locaux.
- Que la priorité soit donnée à un projet inclusif pour que nos anciens restent au cœur de notre vie collective.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

### **DELIBERATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est autorisée à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie de ses communes membres. Cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR intercommunale.

Compte-tenu des travaux de goudronnage prévus en 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention Intercommunale.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

### **DELIBERATION REGULARISATION FONCIERES**

#### ***Acquisition Parcelle RUFFIE // Chemin de la Plaine***

A la suite de l'élargissement du Chemin de la Plaine, il est nécessaire d'acquérir pour l'euro symbolique une parcelle appartenant à Monsieur RUFFIE.

Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour la parcelle suivante :

- ☞ Parcelle : B2473

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*



### **DELIBERATION MODIFICATION METRAGE LINEAIRE VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le métrage linéaire de la voirie communale. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Considérant que l'actualisation de la voirie classée dans le domaine public n'a pas été effectuée depuis plusieurs années, il était nécessaire d'effectuer une mise à jour.

Après vérification le linéaire réel est à ce jour de 5 990 ml au lieu de 5 100 ml.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

## DESIGNATION INTERLOCUTEUR COMMUNICATION

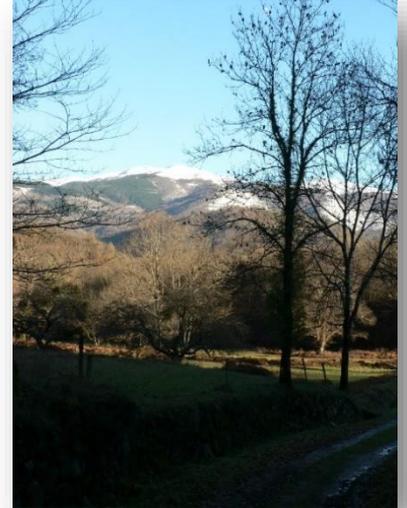
Suite à la refonte et au renouvellement du site internet de la Commune, Monsieur le Maire propose de désigner un Interlocuteur en charge de communiquer, via le site, toutes les actualités relatives à la vie communale.

Mme Catherine ESTEVE se porte volontaire et est donc désignée « Interlocuteur Communication ».

## DESIGNATION INTERLOCUTEUR SMECTOM

En vue de l'évolution future de la collecte des déchets par le SMECTOM, Monsieur le Maire propose de désigner un Interlocuteur afin de permettre la coordination entre les différents intervenants.

M. Bernard GALY se porte volontaire et est donc désigné « Interlocuteur SMECTOM ».



## QUESTIONS DIVERSES

### • Décision Modificative – Budget Régie

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédits à la Section de Fonctionnement entre les comptes :

1641 de + 2 000 €

2183 de - 2 000 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

### • Demande Subvention Conseil Départemental : Aide Cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires à la Cantine Scolaire. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

CASSE Chantal .....23 Chemin de la Gourgue .....Extension + Fermeture Garage

NOEL Daniel .....5 Chemin du Vignadou .....Auvent

CALDERON Antoine.....2 Impasse Mirande.....Habitation dans bat. existant

FOURNIE Marlène.....Route de Ménac ..... Transformation Grange en Habitation

BUSCAGLIA Thibaut.....Chemin de la Plaine ..... Maison individuelle

TERRAL Alex.....17 Hameau de Ménac ..... Agrandissement Maison Individuelle

## ETAT CIVIL



### MARIAGES

GADAL Tristan & HENRI Lucie .....21.08.2021

GALLARDO Jean-Charles & AVILA CASTRO Diana Norte....13.11.2021



### NAISSANCES

SIMONET Ellio .....30.07.2020

### DECES

SEGUES née GIMENEZ Mireille .....21.04.2021

VERNAY née MURACCIOLE Mathilde .....28.07.2021

HERVIEU Jean-Pierre .....30.08.2021

ORIOU Alain.....13.09.2021

FOURNIE Jean-Jacques.....18.10.2021

BRICCHI Jean-Claude .....08.11.2021

MAILFERT née INDJEYAN Rose .....20.11.2021

CONTE Francis.....07.01.2022

## DIVERS

### **MAISON DE SANTE**

Depuis le 3 janvier 2022, la commune d'Arignac dispose d'une Maison de Santé.  
Adresse : 33, route de Foix.

**Consultations de médecine vasculaire :**  
Angiologie - Docteur Arthur Thery  
Prise de RDV en ligne sur Doctolib  
ou au 06 31 57 87 07

**Cabinet de 8 Infirmiers :**  
Lundi à samedi, 9h à 12h, sans rendez-vous.  
05 61 64 85 63



### **VOS AGENTS SUR ARIGNAC**



**Sarah JAN**



**Andréa FLORES**

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Insee  
en partenariat  
avec votre commune

 **Recensement**  
de la population 2022

Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !

Encore plus simple par internet :



Le recensement démarre le 20 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.

Signature du CLS le 16 novembre 2021 à Mercus

Contrat Local de Santé  
du Pays de Tarascon  
Signature officielle  
16 novembre 2021



«Engagé avant la crise sanitaire, le Contrat Local de Santé est aujourd'hui signé. Sa mise en oeuvre sera un des enjeux majeurs de l'intercommunalité pour sa population dans les années à venir. D'autres projets importants sont en cours de réalisation ou seront prochainement lancés. Vous trouverez ci-dessous un bref rappel d'une partie de ces actions».

Philippe PUJOL,  
Président de la Communauté de communes  
du Pays de Tarascon

## LES DOSSIERS DE LA COMCOM' EN 2021

### *Le contrat local de santé est signé*

Le Pays de Tarascon est le deuxième territoire ariégeois doté de cet outil. Après 18 mois d'un travail partenarial exemplaire qui aura mobilisé plus de 100 personnes, le document final définissant 7 axes stratégiques déclinés en 36 actions concrètes a été validé. Certaines actions sont déjà engagées et les autres le seront prochainement, grâce à la formidable dynamique des professionnels de santé du territoire, à l'implication des différents partenaires et à la volonté des élus.

### *Les services publics au coeur de la ville*

Le Pôle enfance-jeunesse-parentalité sera achevé au premier trimestre 2022. Malgré les problèmes d'approvisionnement dus à la crise sanitaire sur certains matériaux, le calendrier sera respecté. Idéalement situé entre la crèche, les écoles et la MJC, ce nouvel équipement au services des enfants et de leur famille sera bientôt investi par les équipes d'animations.



Le permis de construire du nouveau siège de la Communauté de communes est en cours d'instruction. La maison Montaud, sur la place Jean-Jaurès au coeur de Tarascon, sera réhabilitée après 10 ans d'abandon. Des bureaux occuperont les étages tandis que des guichets d'accueil et une salle de réunion mutualisable seront aménagés au rez-de-chaussée.

### *Nouvelle gendarmerie*

La direction générale de la gendarmerie nationale a délivré dernièrement un accord de principe pour la création de la brigade territoriale autonome de Quié en remplacement de celle de Tarascon sur Ariège.

Une étape importante qui permet aujourd'hui à ce projet de se poursuivre afin d'offrir de meilleures conditions de travail et d'hébergement aux gendarmes du territoire sur un espace adapté à proximité du bourg centre.

**PAYS  
DE TARASCON**  
Communauté de communes

## ÉCONOMIE

### *La zone de Prat-Long*

La zone d'activités économiques de Prat-Long suscite l'intérêt des entrepreneurs locaux depuis le début de l'année.

A ce jour, 15 des 22 parcelles disponibles sont réservées.

«Ces projets n'aboutiront certainement pas tous, mais cet engouement est un bon signe pour notre zone et pour l'économie locale» précise Jean-Bernard Fournié, Vice-président en charge de l'économie.



### **Les 2 premières ventes conclues.**

Fin novembre, les gérants des entreprises Latour Terrassement et NP Bâtiment ont signé l'achat de leurs parcelles respectives. Les démarrage des travaux est imminent. Le premier s'est vu attribuer une subvention de 10 000 euros par la Communauté de communes, le dossier du second est en cours d'instruction.

### *Aides aux entreprises*

L'intercommunalité intervient sur les investissements d'immobilier d'entreprise avec la Région Occitanie, le Département ou seule selon les dossiers. Cette année, hors aide « covid », cinq entreprises ont été subventionnées.

### *Le projet de territoire*

Le travail mené avec l'AUAT, une agence spécialisée dans l'accompagnement des collectivités, se termine fin 2021. Elus, partenaires institutionnels et techniciens ont travaillé cette année à la constitution d'une feuille de route pour le développement du territoire à cinq ans.

**PAYS  
DE TARASCON**  
Communauté de communes

[www.cc-paysdetarascon.fr](http://www.cc-paysdetarascon.fr)

Ouverture au public du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h  
19 av. de Sabart 09400 Tarascon-Sur-Ariège  
Tél : 05 34 09 86 30 mail : [contact@cc-paysdetarascon.fr](mailto:contact@cc-paysdetarascon.fr)